

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier », met l'accent sur la transparence de l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, tel que la Communauté de Communes des Sablons, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et le mettre à la disposition du public.

Ce rapport contribue à mieux connaître et informer sur les conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté.

Les indicateurs devant être présentés dans le rapport sont définis par le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Le service de la collecte des déchets ménagers relève de la compétence de la CCS depuis le 1^{er} janvier 1996.

Obligations réglementaires

Les directives européennes relatives à la valorisation des déchets ont d'abord été transposées à l'échelle nationale par la loi du 13 juillet 1992, puis complétées par la circulaire Voynet, le 28 avril 1998. Cette réglementation imposait pour le 1^{er} juillet 2002 la valorisation d'au moins 50 % de nos déchets, soit en les réutilisant, soit en les recyclant, soit en les traitant biologiquement. En 2020, grâce à la valorisation matière des emballages et à la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, ce taux a été proche de 100 %.

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte a pour objectif de réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010.

L'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets inscrit l'objectif de 65 % de déchets réutilisés ou recyclés en 2035.

Respect de l'environnement

Seules les ordures ménagères résiduelles doivent aller à l'unité de valorisation énergétique. Les différentes collectes mises en place (tri sélectif, verre, déchets verts, encombrants valorisables, déchets d'équipement électrique et électronique) permettent de minimiser le volume d'ordures ménagères allant en incinération.

Enjeux économiques

Le tri des déchets en vue de leur recyclage permet de bénéficier de soutien des organismes agréés et des recettes filières. De plus la TVA à taux réduit s'applique à l'ensemble de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de la déchetterie et des frais de communication.

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

b) Collecte des déchets pris en charge par le service

Nombre d'habitants

Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Amblainville	1 740	21	1 761
Andeville	3 227	45	3 272
Les Hauts Talican	875	18	893
Bornel	4 817	69	4 886
Chavençon	172	3	175
Corbeil-Cerf	332	8	340
Esches	1 573	14	1 587
La Drenne	1 001	14	1 015
Montchevreuil	1 283	26	1 309
Hénonville	827	13	840
Ivry-le-Temple	776	7	783
Laboissière en Thelle	1 347	25	1 372
Lormaison	1 306	15	1 321
Méru	14 614	186	14 800
Monts	166	4	170
Neuville-Bosc	510	14	524
Pouilly	156	2	158
Saint-Crépin-Ibouvillers	1 533	34	1 567
Valdampierre	936	11	947
Villeneuve-les-Sablons	1 188	16	1 204
TOTAL	38 379	545	38 924

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les ordures ménagères

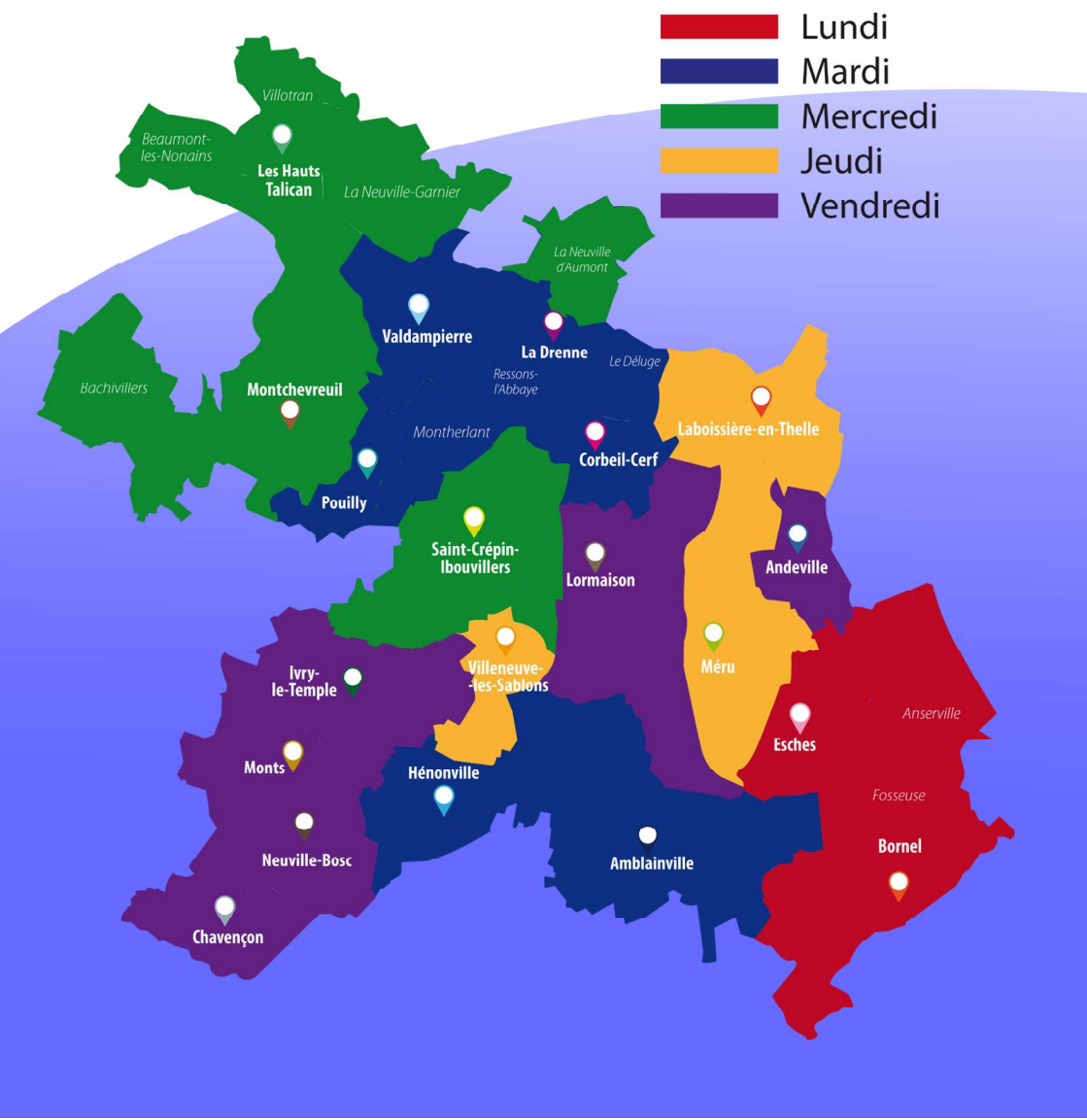
Fréquence de collecte: 1 fois par semaine toute l'année sur l'ensemble du territoire sauf sur Méru centre ville (3 fois par semaine) et les quariters de la Nacre et Saint Exupéry (2 fois par semaine)



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les emballages

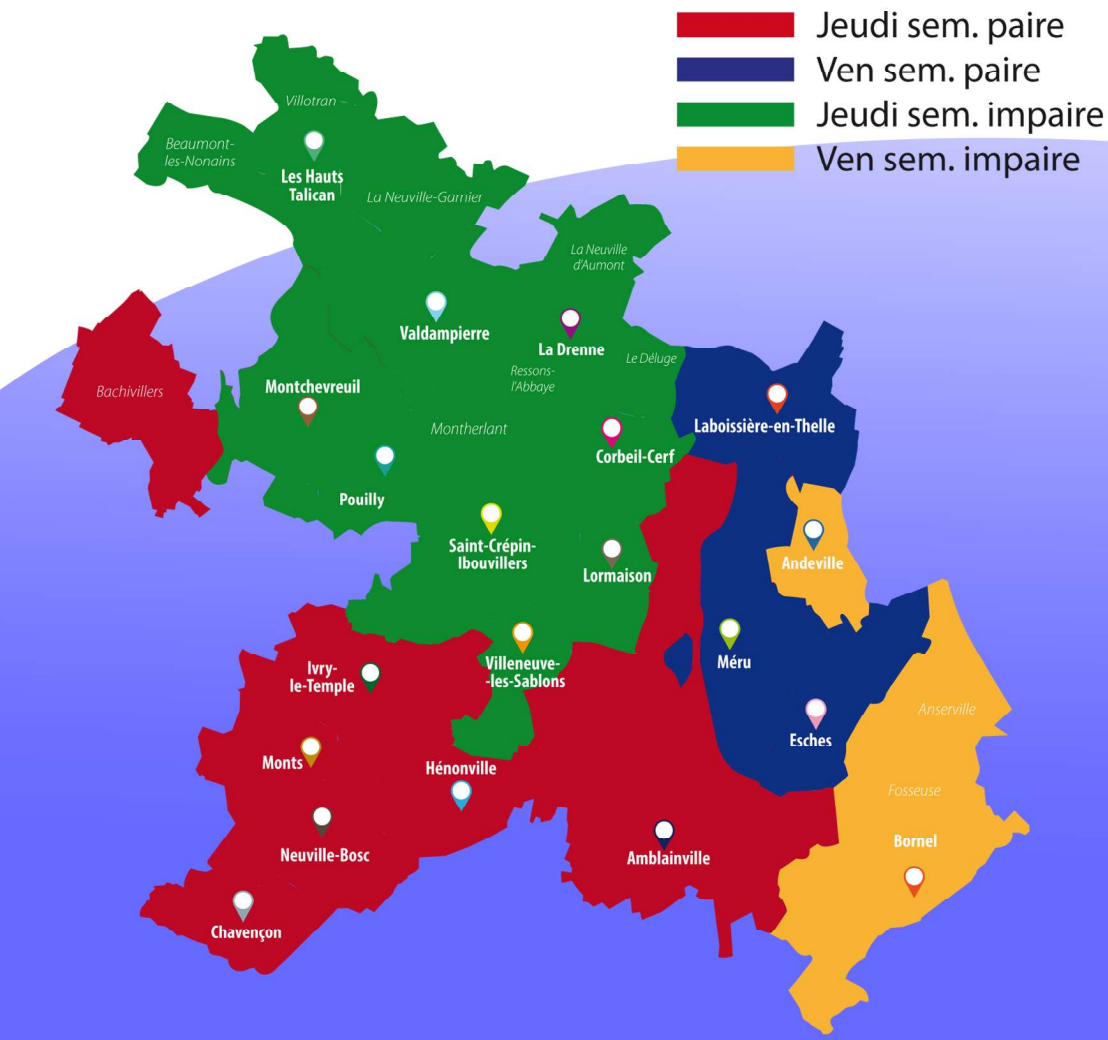
Fréquence de collecte: 1 fois par semaine toute l'année



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Le verre

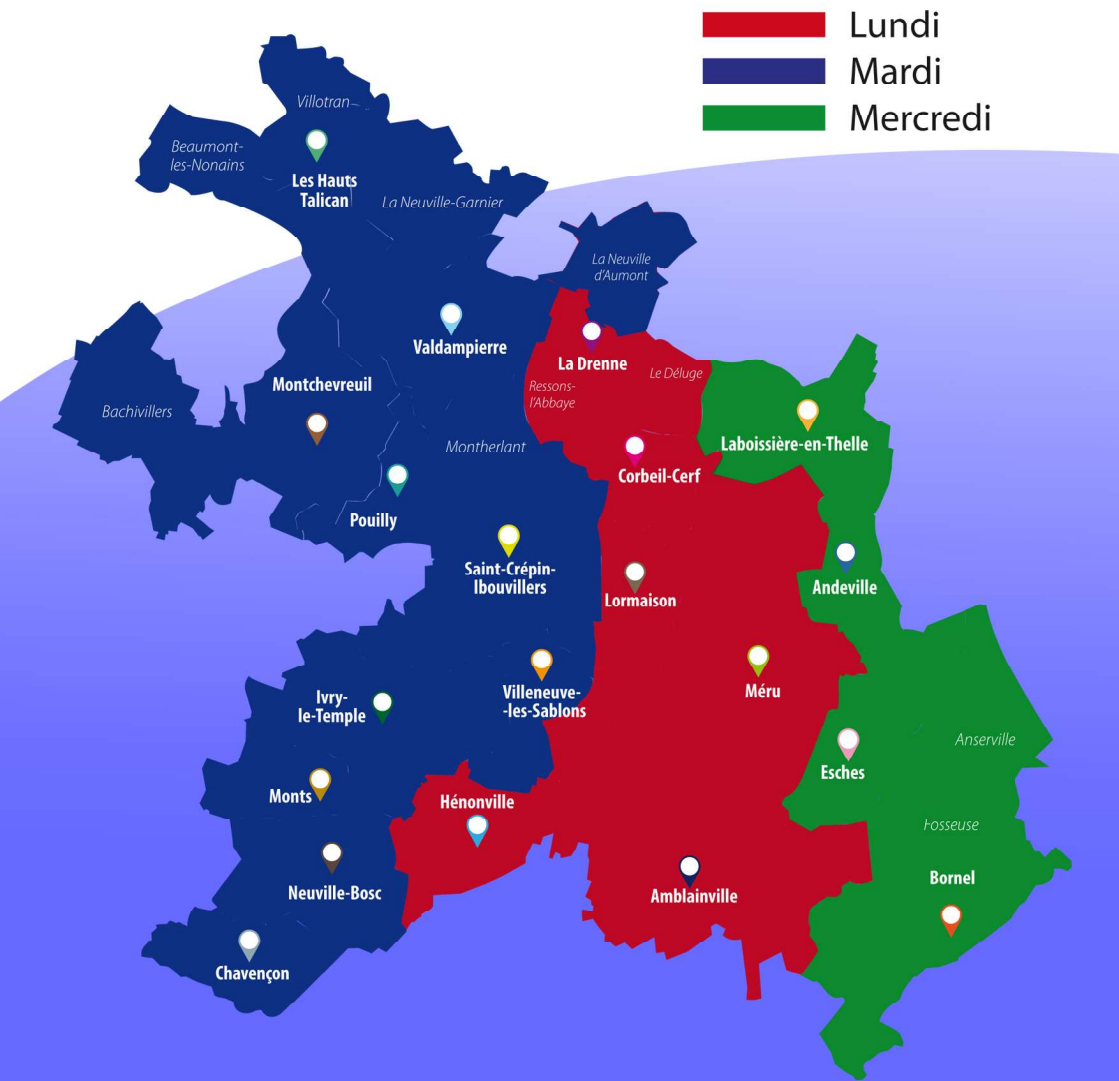
Fréquence de collecte: 1 fois toutes les 2 semaines toute l'année



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les déchets verts

Fréquence de collecte: 1 fois par semaine de la semaine 13 à la semaine 49



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Les déchets des ménages

Organisation de la collecte:

La collecte, assurée sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes des Sablons, est exécutée par la société Propolys (membre du Groupe Pizzorno Environnement). 12 véhicules sont affectés à la collecte: 10 bennes à ordures ménagères 26 tonnes, 1 camion avec hayon de 3,5 tonnes et une mini-benne 3,5 tonnes.

La collecte est divisée en cinq flux.

Ordures ménagères:

Elles sont collectées une fois par semaine à l'exception :

des établissements du secondaire et du centre ville de Méru (3 fois)

des quartiers de la Nacre et Saint Exupéry à Méru (2 fois)

Papiers cartons et emballages:

Collecte une fois par semaine

Verre:

Collecte une fois par quinzaine

Déchets verts:

Fréquence de collecte: une fois par semaine de la semaine 13 à la semaine 49.

Encombrants:

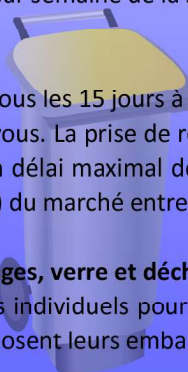
Les encombrants sont collectés tous les 15 jours à Méru. Pour les autres communes de la CCS, la collecte est réalisée sur rendez-vous. La prise de rendez-vous est effectuée par Propolys dans le cadre du marché de collecte. Un délai maximal de 15 jours est prévu dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) du marché entre l'appel de l'utilisateur et le rendez-vous effectif.

Dotation en bacs de tri (emballages, verre et déchets verts)

Chaque foyer a été doté de bacs individuels pour la collecte des déchets recyclables. Les habitants de logements collectifs déposent leurs emballages et papiers/cartons triés en bas des logements, dans des bacs collectifs.

Une différenciation entre foyer de moins de 5 personnes et foyer de 5 personnes et plus a été établie pour déterminer les tailles de bacs à attribuer.

Concernant les déchets verts, chaque foyer dispose d'un premier bac gratuit de 240 litres. Les administrés peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir des contenants supplémentaires.



INDICATEURS TECHNIQUES

LE TRAITEMENT

a/ Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre de valorisation énergétique situé à Villers Saint Paul. Le site est exploité par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise. La valorisation énergétique revêt plusieurs formes: renvoi de vapeur sur le process de l'industrie chimique voisine, production d'électricité et renvoi de chaleur vers le réseau urbain de Nogent sur Oise, et consommation d'électricité pour le fonctionnement du site. La capacité du centre est de 172 500 tonnes par an.

La collecte sélective est triée au centre de tri de Villers Saint Paul.

Le verre est recyclé à l'usine Samin (groupe Saint Gobain) située à Rozet Saint Albin.

Les déchets verts sont compostés sur la plateforme exploitée par l'entreprise Valorisol à Villeneuve les Sablons.

Les encombrants hors D3E sont acheminés au centre d'enfouissement situé à Liancourt Saint Pierre.

Les D3E font l'objet d'une reprise par l'entreprise Véolia à l'agence de collecte de Propolys située à Amblainville.

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Nombre et localisation des déchèteries:

Deux déchèteries sont situées sur le territoire de la CCS, à Bornel et Laboissière en Thelle

Cette prestation est gérée par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie:

Particuliers

- du mardi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 18h

- le dimanche de 9h à 12h

Professionnels

- du mardi au jeudi de 9h à 12h

Les habitants de la Communauté de Communes ont également accès à la déchèterie d'Auneuil via une convention signée avec l'Agglomération de Beauvais ainsi qu'à l'ensemble des déchèteries du réseau Verdi.

Type de déchets acceptés :

Cartons vidés et pliés

Ferrailles et métaux non ferreux

Huiles de moteurs usagées

Déchets tout venant

Déchets verts

Gravats, terres et matériaux de démolition

Emballages ménagers, journaux magazines

Déchets diffus spécifiques (peintures, solvants, acides, bases, aérosols, radiographies médicales, filtres à huiles, produits phytosanitaires, hydrocarbures)

Pneus de véhicules légers, dans la limite de 2 pneus par visite, sans jantes et non coupés

Batteries (1 par visite)

Textiles, linge de maison, maroquinerie, chaussures

Huiles alimentaires usagées (5 litres par visite)

Néons et lampes à décharge

Piles et accumulateurs

Emballages en verre

Déchets d'Equipements Electrique et Electronique (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils ménagers et écrans)

Bois, débarrassés des matières qui peuvent y être collés (plastique, tissu, mousse,...)

INDICATEURS TECHNIQUES - COMMUNICATION

Plusieurs outils sont à la disposition du public :

- Articles dans les Nouvelles des Sablons et informations via le site internet de la collectivité

- Les autocollants consignes de tri : chaque bac comporte une consigne spécifique autocollante avec des photographies en couleur des déchets recyclables.

- Etiquette refus de tri : Autocollants mis sur les bacs par le personnel de collecte et indiquant le motif du refus.

Des calendriers de collecte spécifiques par commune ont été distribués sur l'ensemble du territoire.



Commune Laboissière en Thelle
Calendrier de collecte des déchets

2020

JANVIER	
1 M	
2 J	
3 V	
4 S	
5 D	
6 L	
7 M	
8 M	
9 J	NAPM
10 V	
11 S	
12 D	
13 L	
14 M	
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	
21 M	
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	
26 D	
27 L	
28 M	
29 M	
30 J	
31 V	

FÉVRIER	
1 S	
2 D	
3 L	
4 M	
5 M	
6 J	
7 V	
8 S	
9 D	
10 L	
11 M	
12 M	
13 J	
14 V	
15 S	
16 D	
17 L	
18 M	
19 M	
20 J	
21 V	
22 S	
23 D	
24 L	
25 M	
26 M	
27 J	
28 V	
29 S	

MARS	
1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	
31 M	

AVRIL	
1 M	
2 J	
3 V	
4 S	
5 D	
6 L	
7 M	
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	
12 D	
13 L	
14 M	
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	
21 M	
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	
26 D	
27 L	
28 M	
29 M	
30 J	

MAI	
1 V	
2 S	
3 D	
4 L	
5 M	
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	
10 D	
11 L	
12 M	
13 M	
14 V	
15 S	
16 D	
17 L	
18 M	
19 M	
20 J	
21 V	
22 S	
23 D	
24 L	
25 M	
26 M	
27 J	
28 V	
29 S	
30 D	
31 M	

JUIN	
1 L	
2 S	
3 M	
4 J	
5 V	
6 S	
7 D	
8 L	
9 M	
10 M	
11 J	
12 V	
13 S	
14 D	
15 L	
16 M	
17 M	
18 J	
19 V	
20 S	
21 D	
22 L	
23 M	
24 M	
25 J	
26 V	
27 S	
28 D	
29 L	
30 M	

Renseignements : 03 44 22 01 60
www.cc-sablons.fr

Pensez à sortir vos déchets
la veille au soir



Collecte des encombrants sur rendez-vous
au : 03 44 46 38 26



INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

Bilan des tonnages ramassés

		Ordures ménagères	Verre	Déchets verts	Emballages et journaux/magazines	Encombrants	Total	Evolution 2019/2020
2019	Tonnage	8 960	968	3 899	2 199	826	16 852	4,68 %
	kg/hab/an	234,45	25,32	101,69	57,53	21,59	440,58	-0,36 %
2020	Tonnage	9 179	1 033	4 406	2 385	1 299	18 303	8,61 %
	kg/hab/an	239,17	26,92	114,80	62,15	33,85	476,89	8,24 %



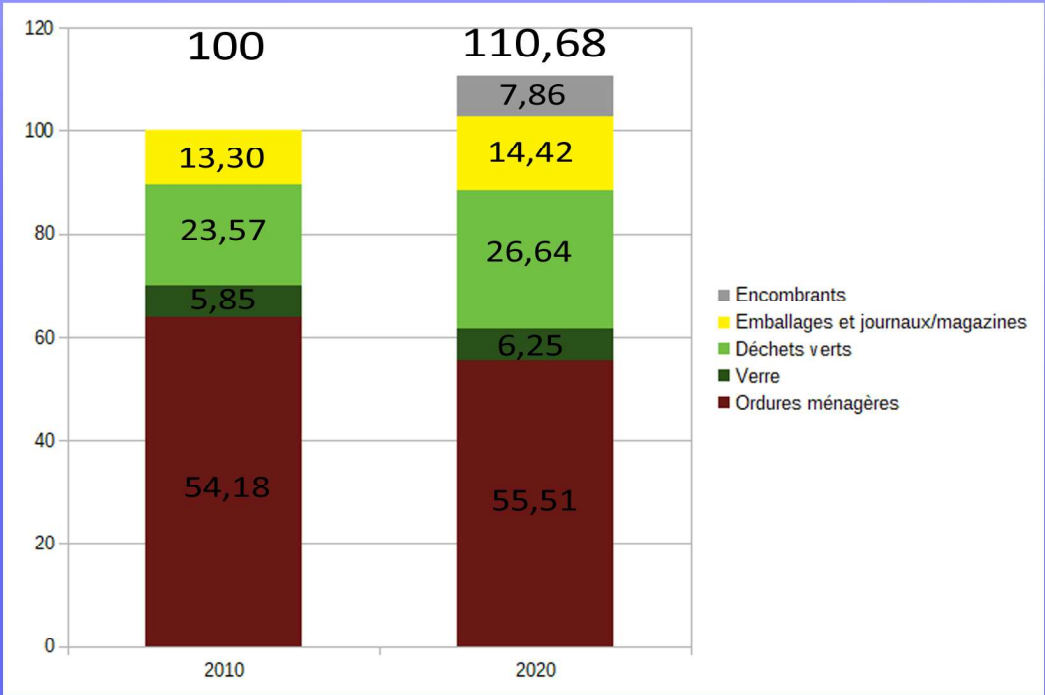
Quantités collectées en tonnes



Quantités collectées en kg/habitant/an

Les tonnages collectés en 2020 ont été en nette augmentation par rapport à 2019. En effet, la généralisation du télétravail a impliqué une consommation à domicile des ménages, qui ont de plus profité du 1^{er} confinement pour effectuer des "ménages" de printemps. La collecte des encombrants a ainsi connu une augmentation de 96,36 % en avril et mai 2020, alors que la collecte des déchets verts a augmenté de 28,10 % dans le même temps.

c/ Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010



INDICATEURS FINANCIERS

a/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion

Collecte tous flux: marché public notifié à l'entreprise Propolys, membre du Groupe Pizzorno Environnement le 6 novembre 2017 pour une durée de 3 ans reconductible deux fois un an.

Traitement des déchets: délégué au Syndicat Mixte du Département de l'Oise suite à l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons en 2012.

b/ Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement

Montant dépenses 2020:

<i>Montant annuel dépenses d'investissement:</i>	<i>40 278,97 € T.T.C.</i>
<i>Montant annuel dépenses de fonctionnement:</i>	<i>3 876 242,69 € T.T.C.</i>
Total	3 916 521,66 € T.T.C.

Modalités de financement:

<i>T.E.O.M</i>	<i>4 205 939,00 € T.T.C.</i>
<i>Reversements S.M.D.O</i>	<i>29 659,74 € T.T.C.</i>
<i>Vente bacs déchets verts</i>	<i>7 936,50 € T.T.C.</i>
<i>Divers</i>	<i>170,80 € T.T.C.</i>
Total	4 243 706,04 € T.T.C.

c/ Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Achat de conteneurs: 40 278,97 € T.T.C. à Sulo

Collecte des déchets: 2 345 144,80 € T.T.C. à Propolys (Groupe Pizzorno Environnement)

d/ Modalités d'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)

Le taux de 14,05 % a été voté lors du Conseil Communautaire du 5 mars 2020.



INDICATEURS FINANCIERS

e/ Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

Montant global: 0 € T.T.C

f/ Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Montant global: 29 659,74 € T.T.C

dont *Reversement rachat verre* 29 659,74 € T.T.C

g/ Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T.

Année 2020 Montants HT	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Textiles	
Coût aidé HT	1 563 475,00	174 109,00	308 453,00	667 565,00	486 336,00	267 805,00	40 044,00	-2 226,00	3 505 561,00

Coût aidé = coût complet (totalité des charges hors TVA) d'où sont déduits les produits à caractère industriel ainsi que les soutiens apportés par les sociétés agréées et les différentes aides reçues

Les coûts aidés indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ventes de produits et d'énergie ainsi que des soutiens perçus par le SMDO. Ceux-ci ne sont pas directement perçus par la CCS mais viennent en déduction des coûts de traitement versés par la CCS auprès du SMDO.



INDICATEURS FINANCIERS

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T. par tonne

Année 2020 Montants HT / tonne	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Textiles	
Coût aidé HT	170,33	168,55	129,33	130,64	110,38	206,16		-111,30	149,61

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets en € H.T. par habitant

Année 2020 Montants HT / habitant	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Textiles	
Coût aidé HT	39,95	4,45	7,88	17,06	12,43	6,84	1,02	-0,06	89,56



INDICATEURS FINANCIERS

h/ Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T.

Année 2020 Montants HT			Flux des déchets								Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif	Textiles	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	30 330,00	3 467,00	16 660,00	12 022,00	8 002,00	4 376,00	655,00	---	75 512,00
		Communication	3 681,00	119,00	2 485,00	4 160,00	1 496,00	271,00	---	237,00	12 449,00
		TOTAL Fonctionnelles	34 011,00	3 586,00	19 145,00	16 182,00	9 498,00	4 647,00	655,00	237,00	87 961,00
	Techniques	Prévention	5 190,00	---	865,00	2 196,00	857,00	138,00	---	---	9 246,00
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	28 420,00	56 840,00	---	28 420,00	---	---	---	113 680,00
		Collecte	746 720,00	149 484,00	448 954,00	311 402,00	303 767,00	134 807,00	---	---	2 095 134,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	746 720,00	177 904,00	505 794,00	311 402,00	332 187,00	134 807,00	---	---	2 208 814,00
		Transfert/Transport	316 927,00	30 617,00	154 246,00	164 962,00	62 217,00	29 330,00	---	---	758 299,00
		Traitement des déchets non dangereux	755 271,00	---	341 040,00	224 624,00	85 974,00	98 883,00	39 389,00	---	1 545 181,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	19 834,00	---	---	---	---	19 834,00
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	1 824 108,00	208 521,00	1 001 945,00	723 018,00	481 235,00	263 158,00	39 389,00	---	4 541 374,00
	TOTAL Charges		1 858 119,00	212 107,00	1 021 090,00	739 200,00	490 733,00	267 805,00	40 044,00	237,00	4 629 335,00



INDICATEURS FINANCIERS

Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T par tonne

Année 2020 Montants HT / tonne			Flux de déchets							Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif		Textiles
Ratio en kg collecté/habitant			235,00	26,00	61,00	131,00	113,00	33,00		1,00	599,00
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3,30	3,36	6,99	2,35	1,82	3,37	0,03	---	3,23
		Communication	0,40	0,12	1,04	0,81	0,34	0,21	---	11,85	0,53
		TOTAL Fonctionnelles	3,71	3,47	8,03	3,17	2,16	3,58	0,03	11,85	3,75
	Techniques	Prévention	0,57	---	0,36	0,43	0,19	0,11	---	---	0,41
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	27,51	23,83	---	6,45	---	---	---	14,53
		Collecte	81,35	144,71	188,24	60,94	68,94	103,78	---	---	89,49
		TOTAL Collecte et pré-collecte	81,35	172,22	212,07	60,94	75,39	103,78	---	---	94,35
		Transfert/Transport	34,53	29,64	64,67	32,28	14,12	22,58	---	---	32,39
		Traitement des déchets non dangereux	82,28	---	142,99	43,96	19,51	76,12	1,68	---	69,05
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	3,88	---	---	---	---	3,88
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	198,73	201,86	420,10	141,49	109,22	202,59	1,68	---	193,98
	TOTAL Charges		202,43	205,33	428,13	144,66	111,38	206,16	1,71	11,85	197,56



INDICATEURS FINANCIERS

Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de collecte en € H.T. par habitant

Année 2020 Montants HT / habitant			Flux de déchets							Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Gestion du passif		Textiles
Ratio en kg collecté/habitant			235,00	26,00	61,00	131,00	113,00	33,00		1,00	599,00
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	0,77	0,09	0,43	0,31	0,20	0,11	0,02	---	1,93
		Communication	0,09		0,06	0,11	0,04	0,01	---	0,01	0,32
		TOTAL Fonctionnelles	0,87	0,09	0,49	0,41	0,24	0,12	0,02	0,01	2,25
	Techniques	Prévention	0,13	---	0,02	0,06	0,02		---	---	0,24
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	0,73	1,45	---	0,73	---	---	---	2,90
		Collecte	19,08	3,82	11,47	7,96	7,76	3,44	---	---	53,53
		TOTAL Collecte et pré-collecte	19,08	4,55	12,92	7,96	8,49	3,44	---	---	56,43
		Transfert/Transport	8,10	0,78	3,94	4,21	1,59	0,75	---	---	19,37
		Traitement des déchets non dangereux	19,30	---	8,71	5,74	2,20	2,53	1,01	---	39,48
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,51	---	---	---	---	0,51
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Techniques	46,60	5,33	25,60	18,47	12,30	6,72	1,01	---	116,03
		TOTAL Charges		47,47	5,42	26,09	18,89	12,54	6,84	1,02	0,01

